

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil seize, et le trois du mois de mars, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 11	Procurations 6
VOTE PUBLIC		
Pour 27	Contre 0	Abstentions 0

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA - L. ANDREANI - D. ANDREANI - D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - ML. GUERINI -. P. GUGLIELMACCI – P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI – N. MARIANI - E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI – J. ROBICHON – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – E.SUZZONI.

Date de convocation : 26/02/2016

Absent(s) : MM. - MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - J. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI - J. LUCIANI - E. MUNIER - JM. NOBILI - R. POIRON – G. SELLIER - F. SEVEON.

Date d'affichage :

Absent(s) ayant donné procuration : A. ALBERTINI à A. SANTINI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - S. DOMINICI à E. ORSINI - L. PINELLI à P. JACQ – MJ. SALVATORI à F. MARCHETTI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

OBJET :

SERVICES TECHNIQUES

Secrétaire : ML. GUERINI

PROPOSITION A LA VENTE DE LA
PELLE MECANIQUE DES
INSTALLATIONS DE NOTRE
DAME DE LA SERRA

Le Président expose au conseil communautaire que les services techniques de la communauté utilisent une pelle mécanique à chenille destinée au remplissage des bennes des installations du quai de transit des déchets de Notre Dame de la Serra ainsi qu'à la manutention et le nettoyage du site.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Il s'avère qu'un tractopelle sur pneus serait plus adapté afin de circuler et ne pas abîmer les dalles et chaussées.

Le Président propose la cession de cette pelle mécanique dans une fourchette de prix estimée par le garage DICOMAT qui assure l'entretien et les réparations des engins agricoles de la communauté entre 9 000 et 11 000 €.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Le Président sollicite l'assentiment du conseil pour l'autoriser à vendre cet équipement dans l'estimation proposée.

Le conseil communautaire, sur proposition de son Président, approuve le projet de cession de la pelle mécanique du quai de transit Notre Dame de la Serra.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20160303-23-2016-DE

AUTORISE son Président à effectuer toute formalité et signer tout acte à effet de vente de la pelle mécanique dans l'estimation délibérée ci-avant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2016

Fait et délibéré, le 3 mars 2016
Pour copie conforme
Le Président

